

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 15 JUIN 2020 À 9h30 PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Sont présents :

Messieurs Jean-Pierre Charuest, Président et conseiller
Benoît Bouthillette. Conseiller
Bernard Vanasse, Maire
Clément Vaillancourt, résident
Mahlon Grapes, résident

Madame Nicole Couture, résidente

Monsieur Alain Beaulieu, inspecteur du bâtiment et de l'environnement agit à titre de secrétaire du CCU.

1.0 Ouverture de la réunion et mot du président

À 9h30, ayant constaté le quorum, monsieur Jean-Pierre Charuest, président, ouvre la réunion du C.C.U. Monsieur Charuest souhaite la bienvenue aux membres du C.C.U.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.

Proposé par : Nicole Couture

3.0 Adoption du procès-verbal de la réunion du CCU du 25 mai 2020

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Proposé par : Clément Vaillancourt

4.0 Demande d'approbation de projet : L'Érablière du Village

M. Beaulieu présente la demande en fonction de la réglementation d'urbanisme à être adoptée et répond aux questions des membres du CCU.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2020-06-15

CONSIDÉRANT la demande d'approbation de projet sur le site de l'Érablière du Village en date du 5 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'Érablière du Village est situé sur le lot 5 031 100 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Érablière du Village est situé à l'intérieur de la zone A-19 au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 2020-166;

CONSIDÉRANT QUE l'usage réception n'est pas un usage autorisé à la réglementation d'urbanisme de la municipalité, ni au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) en zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARUEST ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter les projets soumis parce que conformes au règlement de zonage et de refuser le projet « Réceptions du temps des fêtes » parce que non conforme à la réglementation d'urbanisme.

5.0 Varia

6.0 Levée de la réunion et prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 20 juillet 2020. L'endroit et l'heure restent à être confirmés. Ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 10h15.

Jean-Pierre Charuest
Président du CCU

Alain Beaulieu, B. Sc.
Secrétaire du comité